

**Décision n° P 2023- 64 en date du 07/12/2023  
portant délégation de signature du président du directoire  
à l'effet de signer les actes liés à la prise à bail phasée des parcelles  
cadastrées AI 03 et AJ 5, 6, 8, 9, 10, 11, 447, 449, 503, 528 et 530  
auprès de l'établissement public local Paris la Défense**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

**Vu** la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

**Vu** le décret modifié n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** la décision n° D 2023-23 du 29 août 2023 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

**Vu** la délibération n° CS 2023-33 du 23 novembre 2023 approuvant la prise à bail des emprises de chantier de Nanterre-la-Folie auprès de l'établissement public Paris la Défense

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Lionel MENY, responsable du pôle foncier à l'unité maîtrise foncière de la direction des lignes de la Société du Grand Paris, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, les actes liés à la prise à bail phasée des parcelles cadastrées AI 03 et AJ 5, 6, 8, 9, 10, 11, 447, 449, 503, 528 et 530 auprès de l'établissement public local Paris la Défense, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

## Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis    07 DEC. 2023



Jean-François MONTEILS